

Arrêté prononçant la fermeture du camping municipal "La Claire"



DÉPARTEMENT DE  
L'ARIÈGE

-----  
COMMUNE DE  
SOUeix-ROGALLE  
-----



AR\_2020\_024

ARRÊTÉ MUNICIPAL  
prononçant la fermeture du  
camping municipal "La Claire"

Sous-préfecture de Saint-Girons  
Date de réception de l'AR: 01/07/2020  
009-210902995-20200630-AR\_2020\_024-AR

**LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création de la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement des caravanes du 31 décembre 2012 ;

Vu l'avis défavorable à la poursuite de l'exploitation émis par la commission de sécurité le 14 juin 2018 ;

Vu les délibérations du conseil municipal n°DEL\_2017\_012 du 7 mars 2017 et n°DEL\_2018\_014 du 26 mars 2018 ;

Vu les arrêtés municipaux n°AR\_2018\_020 du 25 juin 2018 et n°AR\_2019\_036 du 15 juillet 2019 portant autorisation provisoire de poursuite d'exploitation ;

Vu la délibération n°DEL\_2020\_037 du 30 juin 2020 déclassant le camping municipal "La Claire" ;

Considérant que la fréquentation et les contraintes d'exploitation du site ne permettent plus à la commune d'assurer un service de qualité aux usagers ;

Considérant que la gestion d'un camping municipal ne constitue pas une compétence obligatoire des communes ;

Considérant l'absence de candidatures sérieuses suite aux avis d'appel public à candidature parus dans un journal d'annonces légales dans le cadre de procédures de délégation de service public simplifiée pour l'exploitation du camping municipal ;

**ARRÊTE**

**Article premier :** Le camping municipal "La Claire" est fermé au public à compter de ce jour.

*Arrêté prononçant la fermeture du camping municipal "La Claire"*

**Article 2 :** Madame la maire et Monsieur le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie d'Oust-Massat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié sur le site internet de la commune de Soueix-Rogalle dans les conditions habituelles et amputation transmise à Madame la Préfète de l'Ariège.

Fait à Soueix-Rogalle, le 30 juin 2020,  
la Maire,  
Christiane BONTÉ



Sous-préfecture de Saint-Girons  
Date de réception de l'AR: 01/07/2020  
009-210902995-20200630-AR\_2020\_024-AR